

---

# Règlement particulier du **SQUALE TOUR 2020 DE LISSES**

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

## Article 1 : généralités

---

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro \_\_\_\_\_ et sous le nom « **Squale Tour 2020 de Lisses** ». Il se déroule les **04 et 05 Avril 2020** au **Gymnase du LONG RAYAGE (5 terrains), 1 Mail d'Ile de France 91090 LISSES**.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Stéphane Picault, ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

## Article 2 : séries et tableaux

---

- 2.1 Le tournoi *Squale Tour 2020 de Lisses* est un tournoi National Sénior qui s'adresse à tous les joueurs.

- 2.2 Les séries proposées sont

Noms Séries	Points	Equivalence
Série 1	599,99 à 128 points	R4/R5
Série 2	127,99 à 32 points	R6/D7
Série 3	31,99 à 8 points	D8/D9
Série 4	inférieur à 8 points	P10 à NC

dans les tableaux de **Double Dame – Double Homme – Double Mixte**.

- 2.3 Les DD et DH se joueront le samedi jusqu'aux finales et les DX le Dimanche.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

## Article 3 : inscriptions

---

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **05/03/2020**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et le classement.

*(Pour la confection et validation des tableaux)*

- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **20/03/2020**.
- 3.3 La fiche d'inscription est à envoyer sous format papier à l'adresse :

**Mme Néry Chrystel**

**27 RUE DE L'ESSONNE 91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE**

- 3.4 **Le règlement se fera le jour du tournoi par chèque à l'ordre du « Club de Badminton de Lisses » ou « CBL »**
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en *mode Standard*, (c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et des règlements, le cachet de la poste faisant foi)
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à 15€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux (dont 2€ reversé pour la FFBAD)
- 3.7 **Le sur-classement est libre dans la limite des règles définies dans le RGC (Art 3.2.1.5. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé)**
- 3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de *8h00 à 22h00* et/ou le dimanche de *08h00 à 18h00*.
- 3.9 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

---

## Article 4 : forfaits

---

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « Squalle Tour 2020 de Lisses » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais. Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur.**
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

---

## Article 5 : déroulement

---

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles seront également disponibles sur le site de Badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est RSL Grade N°1.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute en jeu et let 1 fois au service (filins).
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers d'équipe, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi « Squalle Tour 2020 de Lisses » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.